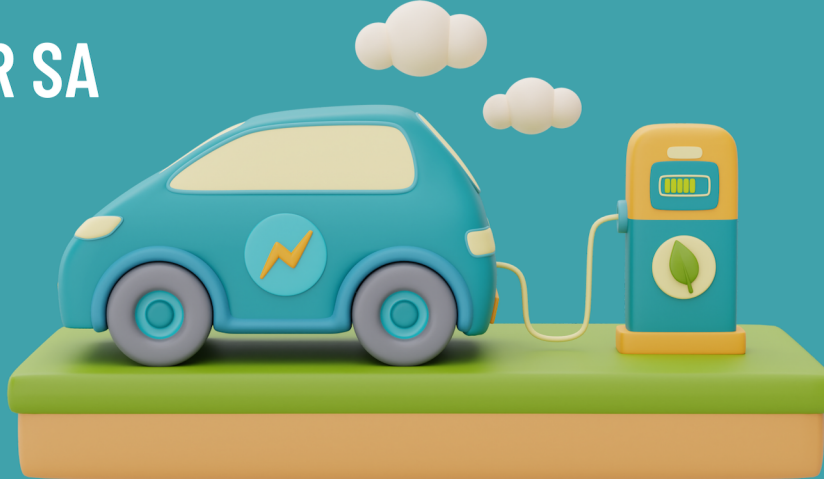


TRANSFORMER SA FLOTTE AUTOMOBILE



LES 6 ETAPES

1

Evaluer les besoins

- Analyser l'utilisation actuelle des véhicules : kilométrage, types de trajets, charges transportées, etc.
- Identifier les modèles de véhicules électriques adaptés à ces besoins.

2

Planifier le budget

- Établir un budget pour l'achat ou la location des VE.
- Comparer les coûts d'acquisition, d'entretien et d'exploitation des VE par rapport aux véhicules thermiques.

3



Infrastructures de recharge

- Évaluer les besoins en infrastructures de recharge sur les sites de l'entreprise et à domicile pour les employés.
- Installer des bornes de recharge adaptées aux besoins (puissance, nombre, localisation).

4

Choisir le véhicule

- Sélectionner les modèles de VE qui répondent aux besoins de l'entreprise en termes de performance, d'autonomie et de coût.
- Prendre en compte les retours d'expérience d'autres entreprises ayant déjà effectué cette transition.

5

Former & sensibiliser

- Former les conducteurs à l'utilisation des VE et aux spécificités de la conduite électrique.
- Sensibiliser les employés aux avantages environnementaux et économiques des VE.

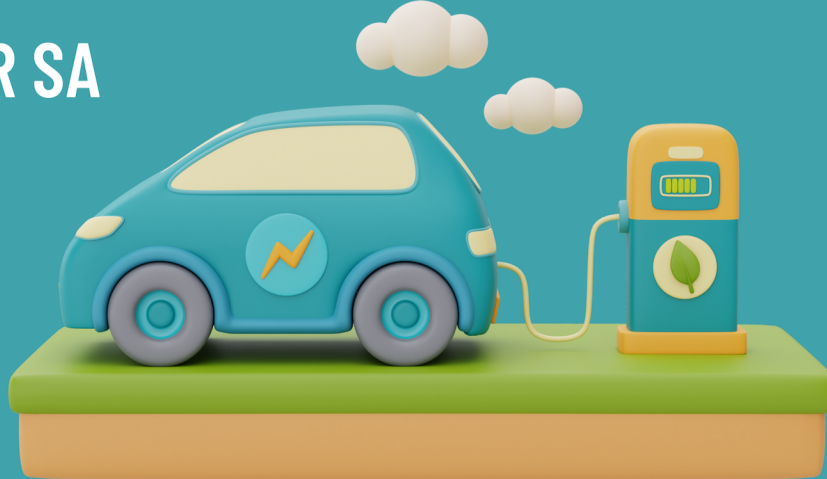
6

Gestion de la flotte

- Mettre en place un système de gestion de la flotte pour surveiller l'utilisation, l'entretien et la recharge des VE.
- Suivre les performances des VE et ajuster les pratiques selon les besoins.



TRANSFORMER SA FLOTTE AUTOMOBILE



LES AIDES DE L'ETAT

1. Bonus écologique :

- Pour l'achat de véhicules électriques neufs, les entreprises peuvent bénéficier d'un bonus écologique.
- En 2023, ce bonus peut atteindre jusqu'à 7 000 euros pour les véhicules électriques particuliers et 3 000 euros pour les utilitaires légers.

2. Prime à la conversion :

- Les entreprises peuvent bénéficier d'une prime à la conversion pour remplacer un vieux véhicule par un VE.
- La prime peut aller jusqu'à 5 000 euros, en fonction des revenus de l'entreprise et de la catégorie du véhicule remplacé.

3. Aide pour l'installation de bornes de recharge :

- Le programme ADVENIR propose des subventions pour l'installation de bornes de recharge sur les sites des entreprises.
- La subvention peut couvrir jusqu'à 60 % du coût de l'installation, avec un plafond de 960 euros par point de recharge.

4. Exonération de TVS (Taxe sur les Véhicules de Société) :

- Les véhicules électriques sont exonérés de la TVS pendant une période déterminée.
- Cela représente une économie substantielle pour les entreprises sur le long terme.

5. Déductions fiscales :

- Les entreprises peuvent bénéficier d'amortissements accélérés pour les véhicules électriques.
- Les coûts d'installation des infrastructures de recharge peuvent également être déduits fiscalement.

6. Régionalisation des aides :

- Certaines régions et collectivités locales proposent des aides supplémentaires pour l'achat de VE et l'installation de bornes de recharge.
- Il est conseillé de vérifier les dispositifs spécifiques dans la région où se trouve l'entreprise.

